

Nos références : COM035867 du 06/02/2023
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0182142-1 - TPF INGENIERIE
Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04
N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 71787 du 24/02/2023</u>					
YEALINK A20-020-Teams	* EOL * 1206651 - YEALINK A20-CTP18 Teams - Barre tout-en-un de collaboration vidéo avec tablette tactile de contrôle N° Série : P101623011100167	1	1 294,00	1 294,00	1
YEALINK WPP30	1303112 - Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 803112E100001422	1	221,17	221,17	1
YEALINK WPP30-FREE	Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 803112E100001290	1		0,00	1
YEALINK 1303110	1303110 - RoomPanel -Teams - 8 inch - 1280x800 touch N° Série : 803110f010000021	1	386,14	386,14	1
YEALINK MVC/ZOOM INTEGRATION	PRÉPARATION COMPLÈTE YEALINK MVC/ZOOM AVANT EXPÉDITION Ticket n°1146	1	99,50	99,50	1

Sous-total BL : 2 000,81

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	2 000,81 €
1	20,00	2 000,81	400,16	Total TVA	400,16 €

Conditions de règlement : **Echéance : 30/04/2023**
 Virement à 45 jours fin de mois

Domiciliation DWPRO :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC
2 400,97 €
Devise : EUR
Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)